

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 152-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2011, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté le projet de règlement suivant :
 - projet de règlement 152-01 modifiant le Règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes. Ce projet de règlement a pour objet :
Modifications réglementaires :
 - ajout de dispositions relativement au respect des divers règlements et des résolutions du conseil;
 - ajout de dispositions relatives à l'emplacement de la numérotation civique sur les bâtiments;
 - diverses modifications et précisions des articles relatifs à la forme d'une demande de permis de construction, aux conditions relatives à la délivrance d'un permis de construction ainsi qu'aux devoirs du requérant.
2. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à martin.pharand@ville.valleyfield.qc.ca.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 mars 2011, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
5. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 2 mars 2011.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier